

PROCEDURE POUR LES CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET LES PASSEPORTS

Pour demander une carte nationale d'identité ou un passeport, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport... Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période. La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Pour connaître l'exactitude des pièces à fournir selon votre situation personnelle vous pouvez vous rendre sur les liens suivants :

<https://www.service-public.fr/> ou <http://www.marne.gouv.fr/>

MAIRIE DE TOURS SUR MARNE

Passeport et carte d'identité

PRISE DE RENDEZ VOUS obligatoire au 03.26.58.93.13

- **RDV pour les adultes :**
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h30

- **RDV pour les enfants scolarisés :**
- mercredi après-midi de 13h30 à 17h

NB : Achat timbre fiscal électronique sur
<https://timbres.impots.gouv.fr/>

Horaires au public :

Lundi au samedi de 8h30 à 12h

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h30 à 17h